

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_7_11

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 27

Votants : 33

Objet : Souces du Thouet
Contrat partenariat CD79
/ ENS

L' an deux mille vingt trois, le mardi 18 juillet à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Juillet 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur SOUCHARD Claude

Pouvoirs :

Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSALUT Annie, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. Attou rappelle que suite à l'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale -MRAE- de Nouvelle-Aquitaine et à la désignation par le Département d'un nouvel Espace Naturel Sensible de catégorie 3 sur le site des sources du Thouet, un contrat de partenariat est proposé entre le Conseil Départemental 79 et la Communauté de communes Val de Gâtine, pour une durée de 5 ans à compter de la signature.

Ce contrat définit les engagements du Département concernant :

*** La gestion du site**

- financer les travaux de restauration des milieux et les aménagements d'accueil du public qui répondent aux critères d'éligibilité du Contrat Ambition Deux-Sèvres,
- accompagner techniquement la communauté de communes sur les actions de gestion.

*** La promotion du site**

- assurer via les supports dont il a la gestion,
- assurer la promotion des événements se tenant dans l'ENS,
- installer une signalétique de jalonnement et pédagogique identifiée ENS,
- suivre la fréquentation du site et la communiquer à la communauté de communes,
- concerter la communauté de communes lors de toute action promotionnelle relative au site et/ou aux ENS,
- fournir à la communauté de communes les éléments, notamment graphiques, relatifs aux ENS nécessaires aux opérations de promotion.

La communauté de communes Val de Gâtine s'engageant quant à elle, à désigner un référent et à assister au comité ENS.

Considérant que le Département entend étendre le réseau d'Espaces Naturels Sensibles afin de contribuer à la préservation de la biodiversité et des paysages, de la protection de la ressource en eau et de l'attractivité du territoire
Considérant que les enjeux biodiversité, ressource en eau et attractivité du site des Sources du Thouet justifient sa reconnaissance au titre des espaces naturels sensibles (ENS) de catégorie 3 - ENS intimes, d'intérêt local
Considérant la candidature de M. Yves Attou, vice-président en charge de la transition écologique

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter la signature du contrat de partenariat Espaces Naturels Sensible avec le Conseil Départemental pour le site des Sources du Thouet**
- **D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent.**
- **De désigner M. Yves Attou, référent communautaire au comité ENS**

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 18/07/2023
Publié le 19/07/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

